



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Connexion internet dans les résidences universitaires du Crous

Question écrite n° 37198

Texte de la question

Mme Nathalie Porte attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les difficultés que rencontrent les étudiants logés en résidence universitaire gérées par le Crous. En effet, certaines de ces résidences ne sont pas équipées d'une connexion internet haut débit, équipement pourtant indispensable pour suivre les cours à distance. Le Crous, organisme d'État, devrait pourtant être en capacité de fournir une connexion de qualité à l'ensemble des étudiants qu'il héberge. Par conséquent, elle lui demande quelles sont les initiatives prises pour améliorer cette situation particulièrement pénalisante en période de cours à distance.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) attache la plus grande importance à l'amélioration des conditions de vie et de logement des étudiants. Le réseau des œuvres universitaires et scolaires en est l'opérateur historique et incontournable en matière de politique de logement étudiant. Le réseau des CROUS gère un parc de 175 000 logements étudiants répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer. Avant la crise sanitaire et encore plus avec le distanciel mis en place par les établissements pendant la crise liée au covid-19, le réseau des CROUS accorde une attention majeure à la question de l'accès à internet des étudiants hébergés dans ses résidences. Ainsi, plus de 99 % des résidences des CROUS sont aujourd'hui connectés à haut débit en fibre et un dispositif renforcé de détection d'éventuelles difficultés, et d'intervention, a été mis en place depuis le début de la crise sanitaire, pour s'assurer que les étudiants puissent bien disposer d'une connexion internet de qualité, tout particulièrement pour suivre leurs cours en ligne. Par exemple, pour le CROUS de Normandie, 99,8 % des résidences sont desservies en haut débit, et seules 0,2 % en moyen débit (8 kbps), soit 22 logements sur plus de 10 000 logements au total pour ce CROUS. Le nombre de résidences ne disposant pas de la fibre demeure extrêmement limité aujourd'hui (inférieur à 1 %), et concernent quelques résidences, généralement de faibles capacités et situées dans des zones peu ou mal desservies par les opérateurs. Toutefois, une connexion de moyen débit (5 à 10 kbps) y est systématiquement proposée et permet de suivre les cours dans des conditions acceptables. Les CROUS consacrent tous leurs efforts à s'assurer qu'à la prochaine rentrée universitaire, 100 % des logements bénéficient bien du haut débit. Par ailleurs, le MESRI permet et a incité les établissements affectataires de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et les CROUS à utiliser la CVEC pour soutenir les étudiants fragilisés ou « isolés numériquement » pour le financement d'outils informatiques, d'accès Internet ou d'heures de téléphone. Aussi depuis novembre 2020, dans la continuité de leur premier plan d'urgence, SFR et Emmaüs Connect, en partenariat avec le MESRI, ont déployé un plan d'action à destination des jeunes en situation de précarité, et en priorité les étudiants. SFR a fait don de 20 000 recharges prépayées comprenant appels/S.M.S. illimités et 10 Go de data, 240 000 Go de data, 3 000 smartphones et 1 500 box de poche 4G.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Porte](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37198

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2223

Réponse publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5820